

REPUBLIQUE DU BENIN



HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

**SEMINAIRE D'EVALUATION DE LA GESTION DE LA CAMPAGNE
MEDIATIQUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 08 JANVIER 2023**

RAPPORT GENERAL

Abomey, du 1^{er} au 03 février 2023

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé du mercredi 1^{er} au vendredi 03 février 2023, à BIS HOTEL d'Abomey, un séminaire d'évaluation des activités menées pendant la campagne médiatique des élections législatives du 08 janvier 2023.

Ont pris part à ce rendez-vous les Conseillers et les cadres de l'Institution, le représentant du Conseil Electoral à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), la représentante du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, les représentants des partis politiques, le représentant de la Société Civile, les représentants des associations professionnelles des médias, les responsables des organes de presse du service public et ceux du secteur privé impliqués dans la campagne médiatique et les professionnels des médias ayant animé le programme "le Débat".

Le présent rapport qui rend compte des activités dudit séminaire s'articule autour de quatre (04) points ci-après :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux ;
- les recommandations
- la cérémonie de clôture.

I- DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été marquée par quatre (04) allocutions.

La première, est celle de Monsieur Armand HOUNSOU Conseiller, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation et Directeur du séminaire. Il a dans son mot de bienvenue, félicité tous les acteurs qui ont contribué à l'aboutissement heureux de la gestion de la campagne médiatique des élections législatives du 08 janvier 2023. Il a profité pour rappeler l'objectif du séminaire avant d'inviter chaque acteur à une implication personnelle au cours des travaux et une assiduité effective pour l'atteinte des objectifs.

A sa suite, prenant la parole, Monsieur Nicolas ASSOGBA, Rapporteur du Conseil Electoral et représentant le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) empêché, a souligné l'importance des présentes assises pour la HAAC qui a réuni les différents partenaires et dont le but est de dresser un bilan

critique sur la gestion de cette campagne médiatique et dégager des points d'amélioration pour les élections futures. Il a de même, félicité l'Institution pour le travail abattu en associant pour la première fois les médias en ligne à ladite campagne.

Madame Zalia BACOUODOGO, Directrice des Relations avec les Institutions et représentante du Garde des sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, s'est réjouie de l'organisation parfaite de la campagne médiatique par la HAAC à qui elle a décerné un satisfécit pour l'ensemble des innovations introduites notamment l'organisation des débats radiotélévisés et l'implication des médias en ligne. Elle a néanmoins, pour finir, déploré l'indisponibilité des cartes de presse des professionnels de médias au cours de ladite campagne.

En prenant la parole pour son allocution d'ouverture, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC a remercié et félicité tous les partenaires de l'Institution représentés aux présentes assises pour leur engagement et les sacrifices consentis aux côtés de l'Institution. Aussi, a-t-il salué le travail abattu par les Conseillers, cadres et agents de la HAAC déployés sur le terrain pour la mise en œuvre rigoureuse des décisions prises et remercié les Présidents des instances sœurs venus partager l'expérience béninoise.

Avant de lancer les travaux du séminaire, le Président de l'Institution a invité chacun des participants à mettre du sien au cours des travaux en ateliers pour évaluer toutes les activités menées ensemble afin d'en dégager les forces et faiblesses, corriger surtout les faiblesses pour un meilleur rendement à l'occasion des échéances électorales à venir.

II/ DES TRAVAUX

Une communication introductive, trois (03) panels et deux (02) ateliers de travail ont essentiellement meublé les travaux dudit séminaire.

A- DE LA COMMUNICATION INTRODUCTIVE

La communication introductive intitulée : « **La gestion de la campagne médiatique des élections législatives de 2023 par la HAAC** » présentée par le Conseiller Franck KPOCHEME, 1^{er} Coordonnateur de la commission temporaire

chargée de l'organisation de la campagne médiatique des élections législatives du 08 janvier 2023, a été modérée par le Conseiller Fernand GBAGUIDI, 2^{ème} rapporteur de ladite commission.

En introduction, le communicateur a rappelé le cadre légal et réglementaire qui fonde la HAAC dans ses prérogatives de réglementer la campagne médiatique en période électorale. Il a d'abord rappelé les activités préparatoires relatives à la campagne avant de souligner les activités relatives à l'organisation pratique de la ladite campagne.

Dans la première partie de sa communication, il a indiqué que la commission temporaire chargée de l'organisation de la campagne médiatique a élaboré un chronogramme composé d'une cinquantaine d'activités. Ce chronogramme qui est la boussole de la commission renseigne sur les tâches à exécuter, leur date d'exécution, les responsables et les structures exécutantes. Au nombre des activités préparatoires, on peut citer :

- Consultation du cadre de concertation entre la HAAC et associations des professionnels des médias.
- Prise de la Décision n°22-036/HAAC du 29 septembre 2022 portant réglementation des activités des médias pendant la période de précampagne pour les élections législatives du 08 janvier 2023 ;
- Vulgarisation de ladite décision à l'endroit des professionnels des médias sur toute l'étendue du territoire national;
- Sensibilisation des professionnels des médias sur les formes de communication en période d'insécurité ;
- Formation des professionnels des médias sur la lutte contre la désinformation et sur la conduite des émissions interactives en période électorale ;

Ensuite, au titre des activités relatives à l'organisation pratique de la campagne médiatique, les activités suivantes sont exécutées :

- 1- Prise de la Décision n°22-046/HAAC du 08 décembre portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections législatives du 08 janvier 2023 ;

- 2- Sélection des organes par la Décision n°22-047/HAAC du 13 décembre portant sélection des radiodiffusions sonores , télévisions, presses écrites et médias en ligne devant participer à la campagne médiatique pour les élections législatives du 08 janvier 2023 ;
- 3- Appropriation de la Décision règlementant la campagne médiatique par les cadres de la HAAC et les partis politiques en lice ;
- 4- Vulgarisation de cette décision à l'endroit des organes de presse sur toute l'étendue du territoire national ;
- 5- Confection des spots et des messages pour promouvoir la paix, la cohésion et l'unité nationales ;
- 6- Tenue des séances de travail avec les représentants de partis politiques, les responsables des organes de presse de service public ;
- 7- Signature de la charte de bonne conduite des partis politiques ;
- 8- Tirage au sort de l'ordre de passage des partis politiques pour le magazine "Parole aux partis politiques ";
- 9- Tirage au sort du duo de journalistes ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles devant animer le programme "débat " à la télévision nationale ;
- 10-Recrutement des analystes occasionnels pour renforcer les analystes permanents ;
- 11- Renforcement de la Veille déontologique ;
- 12-Etablissement d'un calendrier de permanence du personnel administratif de la HAAC ;
- 13- Déploiement des équipes composées de Conseillers et des cadres dans les 24 circonscriptions électorales ;
- 14-enregistrement, montage, et suivi de la diffusion et de la rediffusion des messages des partis politiques et des débats ;
- 15-Mise en place d'une cellule de réception des dépôts légaux et des dépôts témoins dans le cadre de la presse écrite ;
- 16-Installation d'une équipe d'envoi à temps réel des messages et des débats enregistrés à l'ORTB via les nouveaux canaux de communication à toutes les équipes déployées sur toute l'étendue du territoire national ; cette équipe est coordonnée par un Conseiller ;

17-partage d'expériences avec huit (08) délations d'Institution de régulation venues du RIARC et de la Plateforme de l'espace UEMOA ET DE LA GUINEE.

Elles proviennent du Sénégal, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina-Faso, du Togo, de la Guinée et du Niger.

Il a, avant de conclure sa communication, précisé que la coordination des quarante (40) journaux et vingt (20) médias en ligne a été assurée par le conseiller coordonnateur de la commission temporaire chargée des élections. Elle a consisté à scinder les journaux en deux (02) groupes qui ont publié les messages de façon alternative. Le premier groupe a publié les 23, 27, 29 décembre 2022 puis les 03 et 05 janvier 2023 soit cinq (05) passages.

Le second groupe, les 26, 28,30 décembre 2022 puis les 02 et 04 janvier 2023. Quant au quotidien de service public "La Nation ", il a procédé aux publications tous les jours ouvrables. Les médias en ligne sont de trois catégories :

Les organes de presse écrite en ligne ont reçu les mêmes messages que les journaux classiques ; messages qu'ils devraient publier tous les jours.

Les radios et télévisions en ligne devraient diffuser les mêmes messages que les radios et télévisions classiques. Seulement, le constat a été fait que la plupart n'ont pas diffusé en direct sur internet. Les analystes ont déploré le défaut de l'Internet live broadcasting. Il a été également constaté que les messages des partis politiques n'étaient pas visibles sur la plupart des médias en ligne. De ce fait, le coordonnateur a pris la peine de rappeler à l'ordre les responsables des médias en ligne qui exécutaient mal les directives de la HAAC.

Pour finir, le communicateur a déploré l'insuffisance des moyens financiers qui n'a pas permis à l'Institution de mener toutes les activités prévues dans le cadre de ladite campagne médiatique.

B- LES PANELS

1- Panel n°1

Intitulé « **Participation des partis politiques et des medias à la campagne médiatique des élections législatives de 2023** », il a été présenté par les représentants des partis politiques et les professionnels des médias.

1-1 Exposé n°1 : Implication des Partis Politiques

Au nombre des sept (07) partis politiques en lice, le Bloc Républicain ne s'est pas fait représenter. Ainsi donc, il est revenu à chaque parti politique de présenter en dix (10) minutes son expérience de participation à la campagne médiatique desdites élections.

En substance, des différentes communications des représentants des partis politiques, il faut retenir une satisfaction générale de la gestion de la campagne médiatique surtout pour le respect de l'accès égalitaire des partis politiques aux médias de masse retenus par la HAAC. Ils ont remercié et félicité :

- la HAAC pour les innovations introduites notamment les débats télévisés et la prise en compte des médias en ligne dans cette campagne ;

- l'équipe de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) pour son sens de professionnalisme et de dévouement ;

- tous les cadres de la HAAC déployés sur le terrain.

Toutefois, ils ont relevé un certain nombre d'insuffisances au cours de cette campagne, à savoir :

- mauvaise organisation interne des partis politiques due à des défaillances de leurs cellules de communication ;

- transmission tardive de la décision de campagne pour une bonne appropriation au sein des partis politiques ;

- absence totale de régulation des contenus des réseaux sociaux qui a plombé les efforts consentis dans la veille communicationnelle;

- non-respect du planning d'enregistrement par les représentants des partis politiques devant intervenir sur les médias ;

- mauvais positionnement de l'écran témoin pour le décompte du temps de parole lors des débats télévisés ;

- cas de censure qualifiés de clientélisme dénoncés par certains représentants de partis politiques.

1-2 Exposé n°2 : Implication des médias

Les responsables des médias ont bénéficié chacun de dix (10) minutes pour partager leurs expériences dans la participation à la campagne médiatique. Tour à

tour, les responsables de la télévision nationale, du quotidien la Nation, des télévisions et radios privées, de la presse écrite privée, des médias en ligne et des radios confessionnelles ont expliqué comment se sont déroulées les activités de la campagne sur leurs médias. Dans l'ensemble, ils ont noté une parfaite collaboration avec les partis politiques et la HAAC nonobstant quelques difficultés pour chaque catégorie de médias qu'il est utile de souligner. Il s'agit de :

➤ **Pour les médias audiovisuels :**

- défaut de formation des représentants des partis politiques devant intervenir sur les médias a rendu par endroits difficile l'enregistrement de leurs messages ;
- retard ou l'absence marquée des représentants de certains partis politiques aux séances d'enregistrement;
- difficulté à respecter l'équilibre de l'information dans l'édition du journal due au défaut de reportages de certains partis politiques ;

➤ **pour la presse écrite :**

- transmission tardive des messages à publier ;
- non-respect des formats des textes à publier

➤ **pour les médias en ligne**

- difficulté de la transmission en direct des messages ;
- difficulté d'adaptation due à la non préparation aux exigences de la campagne médiatique.

Le représentant de la plateforme électorale des Organisations de la société civile a également partagé ses expériences en souhaitant que la HAAC offre des temps d'antennes aux organisations de la société civile au même titre que les partis politiques en lice.

1- Panel N°2

Ce panel a été consacré à la restitution des rapports relatifs à la supervision de la campagne médiatique par les six (06) équipes déployées sur toute l'étendue du territoire national. Il est modéré par Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC et superviseur général de ladite campagne et présenté par chaque conseiller coordonnateur de zone.

Des différents rapports présentés, il ressort que toutes les équipes ont vécu pratiquement les mêmes expériences lors des opérations d'enregistrements, de montage des messages des partis politiques. Dans l'ensemble, il faut retenir que les radios sélectionnées ont rempli de façon satisfaisante les obligations relatives à la campagne médiatique. Cependant, il sied de noter les difficultés suivantes :

- retard ou l'absence de certains partis politiques aux opérations d'enregistrement ;
- manque de formation et de coaching des représentants des partis politiques à la prise de parole sur les médias ;
- défaut d'information des partis politiques au plan local;
- coupures fréquentes de l'énergie électrique et l'absence d'un groupe électrogène de relais dans certaines radios ;
- désaccords nés du retrait de certains propos lors du montage des messages ;
- gestion de plusieurs langues dont certaines n'étaient pas parlées sur les radios ;
- insuffisance de véhicules pour le déplacement des cadres à l'intérieur de chaque zone ;
- insuffisance de matériels adéquats pour l'enregistrement et le montage des émissions dans certaines radios ;
- défaut de studios dédié à l'enregistrement des messages.

2- **Panel N°3**

Ce panel intitulé « **Evaluation du suivi des médias et du volet matériel, financier et humain** » est constitué de deux (02) exposés.

3-1- Exposé 1 : « Suivi des médias au cours de la période de campagne médiatique des élections législatives de 2023 »

Il a été présenté par Madame Ghislaine Olga GNIMASSOU, Directrice des Médias et modéré par le Conseiller Bastien Rafiou SALAMI.

En introduction, l'exposante a rappelé le cadre légal consacrant le rôle de la HAAC en période électorale.

Dans le déroulé de son exposé, elle a d'abord ébranlé les dispositions pratiques prises pour le suivi efficace des médias de masse avant de dresser le point bilan de suivi desdits médias au cours de la campagne médiatique. Elle a indiqué que

les dispositions pratiques ont consisté à recruter et former les analystes occasionnels pour renforcer ceux déjà permanents et les répartir, à renforcer le matériel de suivi, à réorganiser le dépôt légal et le dépôt témoin et enfin réaménager les horaires de travail en tenant compte des heures de diffusion des messages.

Elle a également fait le point du suivi des médias de masse. A ce niveau, il faut relever que pour chaque type de médias, s'applique les critères d'évaluation des textes spécifiques. Ainsi donc :

- les organes audiovisuels sont évalués sur le respect des règles déontologiques et conventionnelles ;
- La presse écrite par le dépôt légal, l'examen des contenus et le respect des décisions prises par la HAAC ;
- Les medias en ligne par l'accessibilité par leur nom de domaine et l'examen de leurs contenus.

Ce suivi rigoureux a révélé beaucoup de manquements et dérapages constatés au cours de la campagne médiatique.

Pour finir, la communicatrice a exposé les difficultés auxquelles le suivi des médias a été confronté. Il s'agit de :

- la disponibilité à fréquence irrégulière des messages des partis politiques à faire diffuser dans la presse écrite et dans les médias en ligne ;
- le manque de cadrage (1/4 de page) des articles à publier dans les journaux;
- la difficulté à distinguer les comptes rendus payés de ceux prescrits par l'article 8 de la décision N°22-046/HAAC du 08 décembre 2022 portant réglementation de la période de campagne médiatique pour les élections législatives du 08 janvier 2023 ;
- l'insuffisance du matériel de suivi dans les antennes régionales.

3-2 Exposé 2 : «Point du volet matériel, financier et humain »

Il a été développé par **Monsieur Abdul Raïmi MOUSSA BATOKO**, Directeur Administratif et Financier

Après le rappel des textes législatifs et réglementaires sur la mission et les prérogatives de la HAAC au cours des élections, le communicateur a d'abord indiqué le montant alloué avant de retracer les grandes lignes de crédits alloués à chaque rubrique des dépenses effectuées à l'Institution dans le cadre des élections

législatives 2023. Après toutes les dépenses effectuées, il ressort un solde à reverser à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Pour finir, l'exposant a souligné que conformément aux exigences de la Direction Générale du Budget, tous les matériels et équipements devront être remis à disposition de l'Institution.

C- LES TRAVAUX EN ATELIERS

La dernière phase du séminaire a été consacrée aux travaux en ateliers. Les deux (02) groupes de travail constitués sont composés de conseillers et de cadres. Les réflexions ont porté sur les thèmes suivants :

- Groupe n°1 : **Forces et faiblesses du dispositif mis en place dans le cadre des élections législatifs de 2023 ;**
- Groupe n°2 : **La HAAC face aux prochaines échéances électorales (quelles innovations dans l'organisation interne du personnel, dans les textes règlementaires, les missions de suivi et de contrôle).**

Les résultats du groupe n°1 se présentent comme suit :

Comme forces, on peut citer :

- mise en place à temps de la commission temporaire chargée de la gestion de la campagne médiatique des élections législatives du 08 janvier 2023 ;
- prise et vulgarisation des décisions en rapport avec la période électorale ;
- existence d'un cadre de concertation entre les associations des professionnels des médias et la HAAC ;
- organisation de séances d'échanges entre les responsables du service public et le cadre de concertation ;
- organisation des séances de formation à l'endroit des professionnels des médias ;
- organisation des séances de sensibilisation à l'endroit des professionnels des médias sur la communication en période d'insécurité ;
- signature de la charte de bonne conduite par les partis politiques ;
- présence effective de la HAAC dans toutes les circonscriptions électorale ;
- réalisation des débats télévisés ;
- implication des médias en ligne dans le processus ;
- constitution des groupes whatsApp ;

- recrutement des analystes et correspondants temporaires ;
- Disponibilité du budget pour l'exécution du plan de travail des élections (PTE) ;
- Dynamisation du site internet de la HAAC ;
- Participation des délégations étrangères dans la supervision de la campagne médiatique ;

Pour les faiblesses, nous avons :

- insuffisance du budget
- non organisation du séminaire préparatoire de la campagne
- retards dans la prise des actes engageant la HAAC et les médias
- retard dans le recrutement et la formation des analystes et correspondants temporaires
- retard dans le déploiement du personnel de la HAAC sur le terrain
- défaillance du système de monitoring
- mauvais positionnement et petitesse de l'écran de décomptage des temps de parole lors des débats
- non délivrance des cartes de presse aux professionnels des médias
- non mobilisation de ressources auprès des PTF
- non mise à disposition du chronogramme des élections à l'endroit des cadres de la HAAC
- non mobilité des agents de la HAAC exécution de toutes les activités inscrites au chronogramme
- non dotation des frais de communication pour joindre les acteurs impliqués dans la campagne médiatiques et téléchargés les gros fichiers audiovisuels.
- absence remarquable des représentants de certains partis dans les studios des radios pour les enregistrements
- non saisine des structures décentralisées du Ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité des agents sur le terrain

Les résultats du groupe n°2 se présentent comme suit :

LES INNOVATIONS

a- Organisation interne du personnel

- faire l'inventaire du personnel au 31 décembre 2025 ;

- budgétiser les besoins en ressources humaines dans les exercices 2024 et 2025 ;

- demander au Président et à l'ensemble des Conseillers de faire un lobbying auprès du Président de la République pour concrétiser le recrutement et ou la mise à disposition du personnel,

- installer les outils de dématérialisation de l'administration de la HAAC,

- prendre tôt les commissions temporaires et les rendre fonctionnelle,

- anticiper sur les activités préparatoires.

- rendre fonctionnelle les lignes téléphoniques

- Impliquer tout le personnel aux différentes séances d'appropriation et les associer au suivi des activités programmées.

- associer les analystes permanents aux séances de vulgarisation des décisions de précampagne et de campagne

- former tout le personnel à l'analyse des contenus

- prendre en compte les autres recommandations issues des précédents séminaires d'évaluation

- organiser des séances de travail avec les forces de l'ordre pour la sécurité des équipes sur le terrain.

- la production d'un manuel de procédure de la gestion médiatique des élections

- mettre sur pied un comité de veille communicationnelle pour les réseaux sociaux (pour régler les questions d'intox).

- proposer un budget des élections à temps et le soumettre aux PTF.

b- les textes règlementaires

- sélection des organes de presse écrite et en ligne devrait dépendre des résultats de la réforme des médias vers de grandes entreprises de presse.

- organisation des débats régionaux dans les studios de la radio et télévision nationale de l'ORTB à Cotonou et de la station régionale de Parakou, pour les élections communales et législatives.

- amélioration des conditions techniques du débat :

- o en personnalisant les pupitres,

- o en rendant visible le décompte du temps aux débatteurs et aux journalistes

- organisation, après la séance avec les partis politiques au plan national, des rencontres régionales sur la base des informations transmises par leurs états-majors (la liste de leurs représentants par Circonscription Electorale : Directeur de Campagne, Chargé de Communication et Porte-Paroles.)

- Organisation d'un séminaire pour l'appropriation des décisions de précampagne et de campagne.

- Réédition de l'expérience des débats et de parole aux partis politiques et adjoindre un public.

c- les missions de contrôle et de suivi

- Installer un pôle déontologique qui va écouter et valider tous les enregistrements avant diffusion, et recevoir les rapports des antennes régionales et ceux de l'annexe pour une efficacité dans la prise de décision pour la période électorale.

- Désigner un conseiller qui durant la période de la campagne, va recevoir les rapports des antennes régionales et ceux de l'annexe pour une efficacité dans la prise de décision.

D- DES RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux dudit séminaire et eu égard aux difficultés soulevées, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

➤ **A l'endroit du gouvernement :**

1- Mettre à disposition de la HAAC, un budget conséquent lui permettant d'accomplir efficacement sa mission de règlementation de la campagne médiatique des élections au Bénin.

➤ **A l'endroit de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication**

2- adresser une lettre de félicitations à tous les médias de masse retenus et ayant participé à cette campagne médiatique ;

3- adresser une lettre de notification des dérapages à tous les médias de masse retenus non respectueux des textes au cours de la campagne médiatique ;

4- doter le personnel déployé sur le terrain des moyens matériels et assurer la sécurité dudit personnel ;

- 5- améliorer la communication entre la Direction Administrative et Financière et la coordination de la commission temporaire chargée de l'organisation des élections ;
 - 6- démarrer plus tôt les activités entrant dans le cadre de la campagne médiatique pour les élections futures pour une bonne appropriation des décisions par le personnel et une vulgarisation plus soutenue à l'endroit des professionnels des médias ;
 - 7- présenter à nos Partenaires Techniques et Financier (PTF) des projets réalistes de dotation en matériels et équipements pour les prochaines campagnes électorales ;
 - 8- commanditer une étude sur la mesure de l'audimat des organes de presse pendant la période de campagne et les catégories sociales touchées ;
 - 9- notifier, dans un meilleur délai aux organes retenus, la décision de sélection des médias de masse devant participer à la campagne médiatique;
 - 10-commanditer une étude sur l'impact du « Débat » dans le choix des électeurs pour le compte de ces législatives ;
 - 11- réfléchir à la participation un public diversifié constitué des représentants des partis politiques, de la société civile pour assister au « Débat » et au besoin les faire intervenir ;
 - 12-Proposer, à l'avenir, une rencontre entre les acteurs du « Débat » (des duos de journalistes animateurs, les débatteurs des partis politiques) pour un débriefing final ;
 - 13- prévoir des séances de travail avec les structures décentralisées des partis politiques ;
- A l'endroit des partis politiques
- 14- former les militants en communication politique ;
 - 15- restituer les échanges avec la HAAC aux structures déconcentrées ;
 - 16- vulgariser les décisions de la HAAC et la charte des partis politiques au niveau de leurs organes déconcentrés.

IV- DE LA CEREMONIE DE CLÔTURE

En clôturant les travaux, le Président de la HAAC a rappelé les grands moments du séminaire et les sacrifices consentis par les Conseillers et les cadres

pour conduire les différentes activités. Aussi, a-t-il réaffirmé sa détermination à entreprendre les démarches nécessaires afin que la HAAC continue de jouer son rôle dans la préservation de la paix, de l'unité et de la cohésion nationales.

Pour finir, il a remercié tous les participants pour leur contribution au succès de ce séminaire qui a jeté les bases d'une amélioration des dispositions à prendre dans le cadre des prochaines élections.

Fait à Abomey, le 03 février 2023

Les Rapporteurs Généraux

Anges C. AHLAN

Modeste QUENUM